

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 9 mai 2022

Question écrite urgente

Le Conseil d'Etat prend-il suffisamment au sérieux les menaces russes à son encontre ?

Le samedi 7 mai, le « Régiment immortel » de Russie prétendait venir parader à Genève. Ce rassemblement pro-Poutine se voulait une plateforme de propulsion d'une idéologie légitimant le meurtre de civils en Ukraine. Grâce à une belle mobilisation citoyenne, les organisateurs se sont vus contraints de renoncer à leur opération de propagande. La Tribune de Genève titrait alors : « Guerre en Ukraine, Genève sous tension »¹.

Effectuant une rapide recherche, on découvre rapidement que l'organisatrice de cet événement affirmait déjà le 24 février, comme le rappelle un article du Temps², concernant l'Ukraine, qu'« il ne s'agit pas d'une attaque de la Russie envers l'Ukraine. La Russie protège la population de l'est de l'Ukraine », avec un discours parfaitement calqué sur celui du Kremlin. Sur les réseaux sociaux, cette personne appelle à la « démilitarisation et à la dénazification de l'Ukraine nazie par la sainte Russie ». Légitimant depuis des semaines des crimes de guerre en toute impunité, partageant sur les réseaux sociaux les communiqués de Russie unie, le parti de Vladimir Poutine, dupliquant ses fake news et sa propagande, elle se targue de travailler pour les chaînes propagandistes RT et Sputnik. Membre du parti de Poutine en Russie et de l'UDC en même temps, elle se vante d'être une employée du ministère russe des Affaires étrangères. Elle s'est présentée aux élections du Conseil municipal de Genève en 2020 sous la bannière de l'UDC. N'est-il pas inquiétant que de tels profils agissent au cœur de notre démocratie ? Des Russes contre la guerre résidant en Suisse

¹ <https://www.tdg.ch/un-rassemblement-traditionnel-russe-suscite-la-colere-773163012656>

² <https://www.letemps.ch/suisse/tete-propoutine-suisse>

ont signé une lettre ouverte à la population suisse et constatent « avec douleur et indignation que, dans la communauté russophone de Suisse, il se trouve des gens qui soutiennent ouvertement Poutine et la guerre, jouant de leur influence sur les réseaux sociaux. Cette incitation à la haine et cette propagande de la guerre, faites par des personnes présentes sur le territoire de la Suisse et dotées d'un statut de résident, ne sont-elles pas en contradiction avec la loi ? », interrogent-ils³.

- *Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il qu'une personne appelant ouvertement sur les réseaux sociaux à la « démilitarisation et à la dénazification de l'Ukraine nazie par la sainte Russie », légitimant depuis des semaines des crimes de guerre en toute impunité, obtienne une autorisation de manifester à Genève pour faire la promotion de cette idéologie ?*
- *Quelles nouvelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises pour préserver Genève des tentatives de déstabilisation et d'attaques, alors que l'ambassadeur de Russie en Suisse a annoncé que notre pays recevrait une « réponse appropriée » suite aux sanctions prises par notre pays (alignée sur celles de l'Union européenne) ?*
- *Quel est, selon le Conseil d'Etat, le type de « réponse appropriée » que Genève doit s'attendre à recevoir de la Russie ?*
- *Alors que le Grand Conseil a soutenu la résolution R 989⁴ « Ukraine : halte à la guerre – solidarité avec le peuple ukrainien » à une très large majorité à l'exception notable d'une poignée d'UDC (69 pour, 5 abstentions, 5 contre), pourquoi le Conseil d'Etat tarde-t-il toujours, entre autres, à « condamner fermement la guerre d'agression des autorités russes contre l'Ukraine et les actes commis contre des habitant-es non armé-es et des bâtiments civils », et à « hisser le drapeau de l'Ukraine en signe de solidarité avec son peuple meurtri », comme le lui demande cette résolution depuis le 17 mars 2022 ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

³ <https://www.letemps.ch/opinions/lettre-ouverte-russes-lopinion-publique-suisse>

⁴ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/R00989.pdf>